

L'ITSRA s'engage **assurer la pleine reconnaissance des activités réalisées de manière satisfaisante par les étudiants dans le cadre de leur mobilité** à des fins d'étude et, lorsque cela est possible, à des fins de stage, en attribuant des crédits (ECTS ou système compatible) et en indiquant les résultats des étudiants dans un relevé final (supplément ou diplôme ou équivalent).

Pour cela, la procédure est la suivante :

- ✓ L'ITSRA et l'école partenaire se mettent d'accord sur le programme à suivre par l'étudiant concerné par la mobilité (cours théoriques, temps de stage, certifications, etc.). Cette entente est prévue dans le protocole signé entre les 2 partenaires.
- ✓ Avant le départ, chaque étudiant sortant signe un contrat pédagogique dans lequel apparaît le nombre d'heures de cours théoriques et pratiques à effectuer pendant sa période de mobilité, ainsi que le nombre d'heures de travail personnel.
- ✓ Au retour de sa période de mobilité, l'étudiant revient avec une attestation de l'organisme partenaire (terrain de stage et/ou organisme de formation) faisant état du respect du contrat préalablement établi.
- ✓ Le rapport de stage (réalisé par l'étudiant sortant), l'évaluation du partenaire et le bilan avec le formateur référent à l'ITSRA, valident tout ou partie des ECTS dédiés à la période de mobilité.

Les ECTS non validés seront rattrapés dans le cadre de sessions organisées par l'ITSRA en France.

Dans le cadre des accords entre l'ITSRA et l'école ou l'université partenaire par laquelle l'étudiant effectuera une mobilité (notamment pour les mobilités Erasmus), l'étudiant recevra un relevé complet et précis de ses résultats à l'issue de son stage ou de sa période d'étude.

Au retour de sa période de mobilité, l'étudiant revient avec une attestation de l'organisme partenaire (terrain de stage et/ou organisme de formation) faisant état du respect du contrat préalablement établi (notamment : présence aux cours théoriques et objectifs de stage travaillés).

Le rapport de stage de l'étudiant, l'évaluation du partenaire et le bilan avec le formateur référent de l'organisme de formation, valident tout ou partie des ECTS dédiés à la mobilité.

La restitution de leur travail devant les autres étudiants de l'ITSRA fait partie des engagements pris au départ.

Les ECTS non validés seront rattrapés dans le cadre de sessions organisées par l'ITSRA en France.